

**CONTRE LE PROJET DOUSTE – BLAZY,  
IMPOSER D'AUTRES CHOIX  
POUR L'AVENIR DE LA SECU**

Mardi 29 juin les députés vont commencer à examiner le projet de loi de réforme de l'assurance maladie.

La CGT n'entend pas relâcher la pression pour peser sur les débats parlementaires et invite les salariés à participer aux multiples initiatives organisées le 29 juin..

**Dans les Pyrénées-atlantiques à l'appel de la CGT, FSU, SUD  
des rassemblements sont prévus :**

**A BAYONNE : 12 h devant le siège de la CABAB, avenue FOCH  
(CABAB : communauté d'agglomération du BAB)**

**A MOURENX : 12 h devant la mairie**

**A PAU : 12 h devant la permanence de Martine LIGNIERES-CASSOU  
(56, rue Emile Guichenné)**

La section CGT 64 s'inscrit pleinement dans l'action durable qu'il faut continuer sur le dossier de l'Assurance Maladie, en construisant l'unité des salariés et de leurs organisations syndicales.

La pétition sur la Sécu a recueilli plus de 300 signatures parmi les agents du Trésor des P.A.

La section appelle donc à poursuivre en particulier en participant massivement aux actions proposées le 29 juin.

Ci après déclaration de la CGT.

**POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE :  
LE 29 JUIN, ET APRÈS.**

Croissance du chômage, avalanche de restructurations et d'annonces de plans sociaux, incertitudes sur l'avenir professionnel : l'emploi compte parmi les grandes préoccupations des salariés.

Augmentations des salaires au compte-goutte, carrières ralenties par l'individualisation, pour beaucoup le coût de la vie pèse de plus en plus lourd.

Les déficits d'emploi et de salaires, ce sont aussi des cotisations salariales et patronales qui manquent à la Sécurité sociale. Le projet de loi de réforme de l'Assurance Maladie, que le gouvernement met en débat au Parlement dès 29 juin prochain, passe ces deux éléments essentiels sous silence.

La santé, c'est un bien fondamental auquel tout un chacun aspire. Les progrès des sciences et des techniques médicales ouvrent de nouvelles perspectives de soins, de guérisons et de bien-être. Les besoins de santé prennent logiquement une place de plus en plus importante dans la vie, et les dépenses de santé se développent dans l'économie.

Le projet Raffarin-Douste-Blazy élude la réponse à cette question fondamentale. Il prétend résoudre les problèmes de financement et de solidarité par la chasse aux abus auxquels se livreraient les assurés sociaux. Pourtant toutes les études en démontrent le caractère secondaire.

C'est qu'il a été déposé après un simulacre de concertation. Alors que la CGT avait demandé l'organisation d'une véritable négociation rassemblant l'ensemble des parties concernées, le gouvernement a morcelé le dialogue sous forme de contacts bilatéraux. Il s'est efforcé d'empêcher le rassemblement des syndicats de salariés et du mouvement mutualiste.

Le résultat, c'est que la réforme soumise au Parlement entend limiter les accès aux soins, durcir les conditions de remboursement, élever les cotisations et la CSG des salariés, tout en épargnant la contribution sociale des entreprises.

Ces mesures auraient un impact immédiat négatif, et ouvriraient la voie à d'incessantes remises en cause. Ainsi il en est du forfait de 1€ par acte médical comme du forfait hospitalier. D'apparence limité au moment de sa mise en place, il peut devenir rapidement insupportable au plus grand nombre de patients.

Les assurances privées se font déjà entendre pour investir ce qu'elles perçoivent comme un nouveau marché : la couverture individualisée des risques de santé, que la sécurité sociale ne prendra plus en charge de façon solidaire.

La CGT avance d'autres propositions, qui s'inscrivent dans une perspective de progrès de la médecine, d'égalité de l'accès au soin et de solidarité :

- Dispositions pour accroître le financement, notamment par une réforme de la cotisation patronale favorisant les créations d'emploi et les augmentations de salaire.
- Démocratisation de la gestion des Caisses d'Assurance Maladie.

Pour soutenir ces revendications, la CGT propose de multiplier les initiatives durant le débat Parlementaire :

- Signature de la pétition nationale à déposer collectivement auprès des députés et des Sénateurs.
- Temps forts de débats et d'initiatives le jour de l'ouverture de l'examen du projet à l'Assemblée nationale, le 29 juin. De multiples actions sont d'ores et déjà annoncées dans les départements.
- Malgré les difficultés et les obstacles actuels, créer les conditions d'un rassemblement des syndicats et de la mutualité face au patronat et au gouvernement.

C'est une action durable qu'il faut poursuivre sur le dossier vital de l'Assurance Maladie. Une nouvelle « loi organique » doit en effet intervenir sur le sujet à l'automne. Les actions d'aujourd'hui ont pour objectif non seulement d'intervenir sur le débat parlementaire en cours, mais aussi sur ceux à venir.